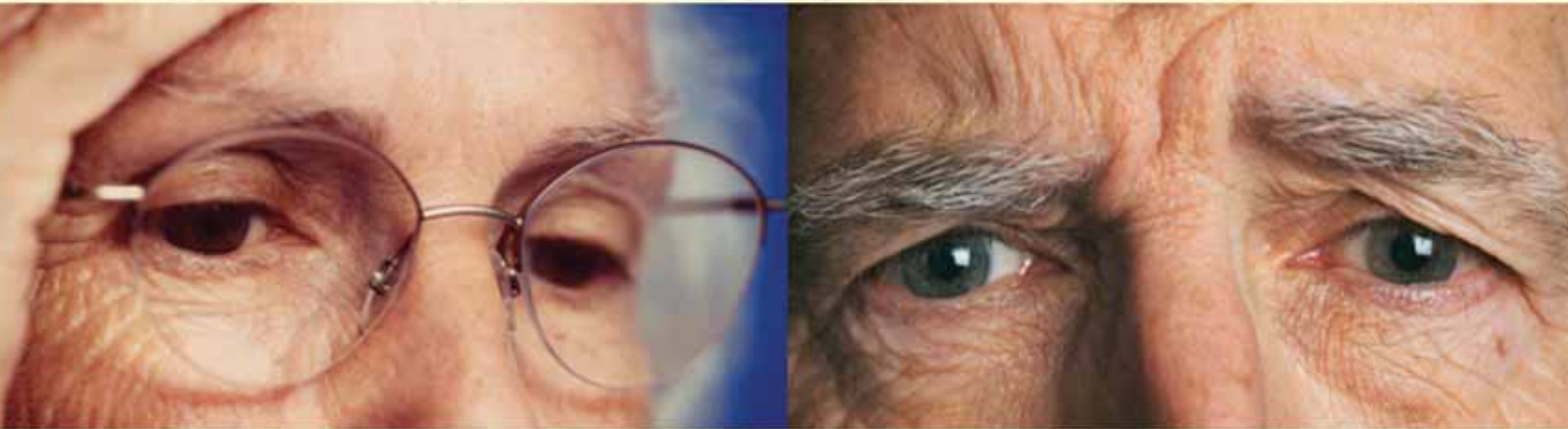


3^e édition

Colloque

Les **ABUS** envers les **AÎNÉS** : agir ensemble pour que ça cesse!



Violence et négligence

1^{er} avril 2009
Sandman Hotel, Longueuil

ou

29 avril 2009
Pavillon Alphonse-Desjardins
Université Laval, Québec

Fraude et exploitation financières

2 avril 2009
Sandman Hotel, Longueuil

ou

30 avril 2009
Pavillon Alphonse-Desjardins
Université Laval, Québec

Une initiative de
Formation 4 Temps
www.4temps.ca

Québec 



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction générale de la formation continue



AQDR



Desjardins
Caisse populaire
du Centre-ville de Québec



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS



5 ANS D'ENGAGEMENT À
INFORMER, ENCADRER, PROTÉGER.

Colloque

Les **ABUS** envers les **AÎNÉS** : agir ensemble pour que ça cesse!

3^e édition



À nouveau en 2009, nous avons le plaisir, au nom des membres du comité organisateur et au nom de Formation 4 Temps, de vous convier à la 3^e édition de cet événement de formation ayant pour thème « Les abus envers les aînés : agir ensemble pour que ça cesse! »

Malgré tous les efforts déployés pour prévenir la négligence, la violence et les abus physiques, psychologiques, matériels, financiers ou sexuels envers les aînés, la problématique demeure importante et préoccupante. Parmi nos conférenciers au cours de ce colloque, certains partageront avec vous les outils qu'ils ont développés pour prévenir ces abus et ainsi améliorer la condition de vie de nos aînés. D'autres feront part de leur constat, de leurs recommandations et apporteront des moyens afin d'agir ensemble pour que ça cesse!

Ces deux jours de formation s'adressent à toutes les personnes appelées à intervenir auprès des personnes aînées, aux intervenants et aux experts des différents milieux qui œuvrent à la protection des personnes aînées.

Nous vous donnons rendez-vous les 1^{er} et 2 avril à Longueuil et les 29 et 30 avril 2009 à Québec afin d'agir ensemble pour que cessent les différents abus envers les aînés.

Michelle Cantin
Directrice de la formation

Comité organisateur :

Michel Boivin – Formation 4 Temps
Joane Brisson – JBRP et Associés inc.
Michelle Cantin – Formation 4 Temps
Florence Klein – Université Laval

Collaborateurs :

Claude Major – AQDR
Hélène Wavroch – RQCAA

Jour 1 : Violence et négligence

1^{er} avril : Sandman Hotel - 29 avril : Université Laval

7 h 30 Inscription et accueil des participants

8 h « La solitude »

Extrait du film *Metttons les pendules à l'heure* du CSSS Les Eskers de l'Abitibi et de l'Entraide de quartier Le Point d'eau inc.

8 h 15 Discours d'ouverture (à Québec seulement)



Mme Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés

8 h 30 - 9 h 15 La prévention du suicide auprès des personnes âgées

Le suicide chez les personnes âgées : est-ce un mythe ou une réalité? Survol de l'état actuel de la situation. Comment peut-on détecter les signes d'une personne en détresse? Nous vous offrirons quelques outils et ferons une présentation des services offerts en prévention du suicide. Par la suite, nous ferons une brève présentation du programme *Les Sentinelles* ayant été évalué par la Santé publique et reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux, de même que du projet pilote de prévention du suicide auprès des personnes âgées mené par l'AQRP.



Mme Sylvie Nadeau
Directrice générale
Centre de prévention du suicide de Québec



M. Luc Vallerand
Directeur général
Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic

9 h 15 Période de questions

9 h 30 - 10 h 15 Abus et négligence dans le contexte de services à domicile : comment reconnaître les situations de danger et intervenir adéquatement?

La première ligne du réseau de la santé et des services sociaux ou communautaires observe souvent des situations problématiques dans le cadre des services de soutien à domicile. Comment reconnaître les situations où une personne est vulnérable? Quand elle est victime d'abus ou de négligence? S'il y a danger pour le client, quels sont les indicateurs qui doivent être pris en note et transmis aux directions pour initier des procédures de protection?



M. Louis Plamondon
Président
Réseau RIFVEL

10 h 15 Période de questions

10 h 30 Pause

11 h - 11 h 45 Plan de sécurité actualisé : la sécurité ne s'improvise pas

Dans le cadre du programme obligatoire d'accréditation des résidences pour personnes âgées se trouve un volet sécurité. Il est déplorable de constater que plusieurs résidences n'ont pas ou pratiquement pas de plan de sécurité (incendie et mesures d'urgence) ou qu'elles ont un plan de sécurité trop succinct se limitant à quelques plans d'évacuation et à un numéro de téléphone d'urgence.



M. Michel Picard, Ph. D.
Directeur senior
Groupe gestion du risque
Garda World

11 h 45 Période de questions

12 h - 13 h 30 Dîner

13 h 30 - 14 h 15 La maltraitance envers les aînés, une responsabilité collective!

La maltraitance envers les aînés constitue un problème important qui demeure largement sous-estimé. Aussi, afin de favoriser des interventions plus efficaces, la Direction des programmes clientèle de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale a décidé de se doter d'un plan d'action régional pour contrer la maltraitance envers les aînés.



Mme Nancy Lachance
Coordonnatrice régionale
Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés, région de la Capitale-Nationale - CSSS de la Vieille Capitale



Mme Marilène Leclerc
Organisatrice communautaire
Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés, région de la Capitale-Nationale - CSSS de Québec-Nord

14 h 15 Période de questions

14 h 30 - 15 h 15 Comment se protéger dans le système de santé?

La loi reconnaît à tous les citoyens des droits importants à l'égard du système de santé. Cependant, tous les jours, un certain nombre d'usagers font face à des atteintes à leurs droits. À l'égard des personnes âgées, mentionnons l'accessibilité aux soins, la qualité des soins en centre d'hébergement et les soins de longue durée, l'acharnement thérapeutique, le respect de la confidentialité, les ordonnances de non-réanimation, les contentions, etc. Comment se protéger et s'assurer que son intégrité et ses volontés soient respectées?



M. Jean-Pierre Ménard, LL.B., LL.M.

15 h 15 Période de questions

15 h 30 - 16 h 15 La protection de la vie humaine au cœur du mandat du coroner

Chaque année au Québec, environ 1 100 décès de personnes âgées font l'objet d'avis au coroner. Mais, en fait, parce que de nombreux cas passent inaperçus, le nombre de décès violents dans cette classe de la société serait beaucoup plus important. Or, si on veut trouver des moyens de diminuer le nombre de décès évitables, il vaut mieux connaître et analyser les événements qui y conduisent. Au fil de ses enquêtes et investigations, la coroner a eu à traiter plusieurs de ces cas et a formulé de nombreuses recommandations visant une meilleure protection de la vie des personnes rendues vulnérables par l'âge et la perte de capacités.



M. Catherine Rudel-Tessier, coroner
Bureau du Coroner du Québec

16 h 15 Période de questions

16 h 30 Fin

Jour 2 : Fraude et exploitation financières

2 avril : Sandman Hotel - 30 avril : Université Laval

7 h 30 Inscription et accueil des participants

8 h « La fraude financière »

Extrait du film *Mettons les pendules à l'heure* du CSSS Les Eskers de l'Abitibi et de l'Entraide de quartier Le Point d'eau inc.

8 h 30 - 9 h 15 Programme de prévention des abus envers les aînés

Présentation du *Guide pratique d'intervention auprès des personnes aînées et des adultes en perte d'autonomie et victimes d'abus* : les formes d'abus, les caractéristiques d'une victime et d'un abuseur, les différents modes de dépistage.



M. Paul Diamond, sergent
Relations communautaires et Affaires publiques
Sécurité publique
Ville de Repentigny

9 h 15 Période de questions

9 h 30 - 10 h 15 La prévention et la sensibilisation envers la maltraitance des aînés en matière d'abus financier

L'objectif de cette présentation est de faire la promotion de la santé et du bien-être de nos personnes âgées par le biais de la prévention et de la sensibilisation envers leur maltraitance. Nous discuterons de quatre aspects stratégiques qui, nous le croyons, ont le plus d'impact : l'éducation et la sensibilisation, la prévention de l'abus financier, les réseaux communautaires, les ressources et le soutien.



Mme Thurza Dufresne
Coordonnatrice
Ligne Info-abus
Programme de prévention de la fraude
CSSS Cavendish - CLSC René-Cassin

10 h 15 Période de questions

10 h 30 Pause

11 h - 11 h 45 La lutte contre l'exploitation quand la prévention n'a pas fonctionné

Seul organisme spécifiquement mandaté pour mener des enquêtes dans les situations où l'exploitation d'une personne âgée est présumée, la Commission des droits de la personne a déjà mené plusieurs centaines d'enquêtes en pareille matière. Les situations d'exploitation financière auprès des personnes aînées font partie de ses préoccupations.



M. Marc Bilocq
Formateur
Commission des droits de la personne

11 h 45 Période de questions

12 h - 13 h 30 Dîner

13 h 30 - 14 h 30 Les services d'assistance aux consommateurs de produits et services financiers

Mme Poitras présentera (cas concrets à l'appui) les services d'assistance offerts gratuitement aux consommateurs québécois par l'Autorité des marchés financiers : Centre de renseignements; Services de traitement des plaintes, de conciliation et de médiation; les efforts soutenus de l'Autorité et de ses partenaires pour sensibiliser les consommateurs à la fraude financière et à la saine gestion de leurs finances personnelles. Elle présentera également l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, les services offerts et des études de cas touchant particulièrement les aînés. Par la suite, la vidéo d'un témoignage d'une victime de fraude financière sera présentée.



Mme Anne-Marie Poitras
Surintendante
Assistance à la clientèle et indemnisation
Autorité des marchés financiers

L'OSBI : une alternative au système judiciaire

Alors que le nombre de plaintes en matière bancaire et d'investissement ne cesse de croître, un service national indépendant de règlement des différends est, depuis 1996, mis gratuitement à la disposition des consommateurs qui n'ont pas réussi à régler leur plainte avec leur institution financière. L'OSBI peut recommander le versement d'un dédommagement pouvant aller jusqu'à 350 000 \$. La conférencière présentera l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, les services offerts et des études de cas touchant particulièrement les aînés.

Longueuil

Mme Julie Rochette
Directrice
Résolution de différends
Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)



Québec
Mme Marie-Claude Roy
Enquêteur principal
Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

14 h 30 Période de questions

14 h 45 - 15 h 15 Serez-vous le prochain poisson?

L'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR) lance son programme de prévention « Serez-vous le prochain poisson? », avec l'appui de l'Autorité des marchés financiers. Le programme vise à aider les aînés à reconnaître les indicateurs d'une fraude, à leur apprendre à se défendre efficacement, de même qu'à les informer des principales ressources existantes. Rappelons que les personnes âgées représentent 12 % de la population québécoise alors qu'elles comptent pour près de 40 % des victimes de fraude.



M. Lucien Paquette
Coordonnateur de projet à l'AQDR

15 h 15 Période de questions

15 h 30 - 16 h 15 Prévention et résolution des cas de maltraitance et d'exploitation des personnes aînées : vers une nouvelle vision du rôle du droit

Les accusations criminelles sont souvent indésirables, inappropriées et difficiles à prouver dans les cas de maltraitance et d'exploitation des personnes aînées, surtout quand l'abuseur est un membre de la famille. Les solutions, quand elles concernent les familles, doivent non seulement assurer la protection de la victime, mais aussi réhabiliter l'abuseur et tenir compte de la dynamique familiale. Des solutions innovatrices et des mesures de prévention doivent être trouvées. Même si elles ne sont pas juridiques, elles doivent être guidées par des principes de lois et des droits humains fondamentaux. Nous devons éliminer la discrimination de l'âge en éduquant, entre autres, le grand public et les professionnels sur les cas de maltraitance des aînés et sur les lois et éthiques qui soutiennent ces derniers, les protègent et les représentent légalement.



Me Ann Soden, Ad. E.
Directrice générale
Institut national du droit, de la politique et du vieillissement
et Centre d'information légale pour les aînés

16 h 15 Période de questions

16 h 30 Fin

Fiche d'inscription

Je participerai aux activités du (cochez votre choix) :

- 1^{er} avril 2009 - Longueuil
 2 avril 2009 - Longueuil

- 29 avril 2009 - Québec
 30 avril 2009 - Québec

Tarif 1 journée :

- Organisme sans but lucratif : 100 \$ + taxes (112,88 \$)
 Autres : 175 \$ + taxes (197,53 \$)

Tarif 2 journées :

- Organisme sans but lucratif : 145 \$ + taxes (163,67 \$)
 Autres : 250 \$ + taxes (282,19 \$)

Le tarif comprend les conférences, les pauses-café, le repas du midi et le cahier des conférences. La réception du paiement confirmera l'inscription.

Vous pouvez vous inscrire en ligne au www.4temps.ca ou nous faire parvenir votre fiche d'inscription dûment remplie à :

Formation 4 Temps

1173, boul. Charest Ouest, bureau 300-6, Québec (Québec) G1N 2C9
info@4temps.ca
418 683-8815 Télécopieur : 418 683-0951

IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____

Titre : _____

Entreprise / Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____

- Facturez mon employeur à l'attention de : _____
 À l'adresse postale ci-haut mentionnée.
 À l'adresse courriel suivante : _____

- Paiement par chèque ci-joint à l'ordre de Formation 4 Temps
(N° TPS : 859106833RT0001 – N° TVQ : 1208335517 TQ001)

Signature : _____ Date : _____

Pour information, nous vous invitons à contacter Mme Michelle Cantin au 418 683-8815.

Le colloque est admissible à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi 90). Si, dans le cadre de vos activités professionnelles, une attestation d'unités d'éducation continue (UEC) de l'Université Laval est nécessaire, contactez-nous au 418 683-8815.

HÉBERGEMENT

Longueuil : Sandman Hotel, 999, rue de Sérigny, Longueuil (face au métro Longueuil). Téléphone : 1 800 493-7303.
Tarif : 114 \$, occupation simple ou double. Indiquez le numéro de réservation : 203393.

Québec : Hôtel Sépia, 3115, chemin Saint-Louis, Québec. Téléphone : 1 800 463-6603.
Tarif : 99 \$ en occupation simple. Stationnement gratuit. Indiquez le code de réservation : 4temps.

Colloque

Les **ABUS**
envers les **AÎNÉS**:
agir ensemble pour que ça cesse!

3^e édition

FORMATION 4 TEMPS

1173, boul. Charest Ouest, bureau 300-6

Québec (Québec) G1N 2C9

418 683-8815

www.4temps.ca